



SYNDICAT CGT TERRITORIAUX

Ville de Nantes & UFICT CGT · Nantes Métropole
CCAS · SMANO · EBANSN

Comité Technique du 10 novembre (audio)

Le contexte sanitaire oblige ce CT à se tenir en audioconférence

INTRODUCTION

Approbation du procès-verbal du 16 septembre

Votes:

Pour: CGT (6), CFDT (4), UNSA (2), FO (2), CFTC (1)

DIRECTION GÉNÉRALE

Évolution de l'organisation générale des directions ville de Nantes et Nantes Métropole

La CGT ne peut que faire état de sa relative perplexité quant à la réorganisation qui nous est aujourd'hui présentée.

Perplexité quant aux motifs qui la sous-tendent, aux éléments qui sont avancés afin de la justifier, et perplexité quant à sa temporalité.

1 - Ses motifs, en premier lieu

Que notre organisation puisse fidèlement refléter/traduire les grandes priorités politiques et marqueurs énoncés pour le nouveau mandat : voilà ce qui justifierait implacablement nous dit-on son ajustement.

Or, cet argument qui prétend faire de la réorganisation une exigence inéluctable ne s'impose pas aux yeux de la CGT avec la force de l'évidence

Ainsi, le projet politique de ce nouveau mandat, dont bien évidemment il ne nous appartient pas de juger (quoi que), est-il si différent du précédent que notre organisation actuelle ne pourrait y répondre ?

Solidarités, transition écologique, proximité, développement responsable, culture, éducation, offre aux familles, dialogue citoyen fort : n'étaient-ce pas là déjà les enjeux, les marqueurs comme il convient de dire auxquels notre organisation répondait et répond encore sous sa forme présente ? En quoi serait-elle ainsi subitement frappée de caducité, devenue inadaptée, inappropriée ? Pourquoi il y aurait urgence à la refondre ? Pourquoi faudrait-il sacrifier à cette regrettable coutume qui fait de la réorganisation des services le préambule indépasseable de tout début de mandat, de surcroît quand celui-ci semble devoir s'inscrire dans le droit fil du précédent ?

Il ne s'agit pas là pour la CGT d'opposer un refus de principe à toute forme d'évolution, mais simplement de mettre en garde contre cette inclination managériale au changement permanent dans les organisations, à la bougeotte compulsive qui n'a de cesse de fragiliser et de déstabiliser les agents, tout en entravant la bonne réalisation de leurs missions.

La stabilité organisationnelle n'est pas à l'évidence un gros mot, bien au contraire. Comme disait l'autre (le regretté Gébé), *on arrête tout, on réfléchit et c'est pas triste !*

Or, manifestement, il n'est nullement prévu d'arrêter. Et cela nous paraît d'autant plus regrettable que la période et le contexte actuel ne se prêtent à l'évidence pas à ce rebattage des cartes.

2 - C'est là le deuxième motif de perplexité de la CGT face à cette réorganisation : sa temporalité

La période que nous traversons, tous, est, chacun en conviendra, pleine d'incertitude et relativement anxiogène. La crise sanitaire se poursuit et nul ne sait quand elle prendra fin.

Face à cette situation, nos collègues continuent à faire face et à s'adapter du mieux qu'ils peuvent afin de garantir la bonne continuité du service public. Leurs conditions de travail ne sont toutefois pas des plus évidentes et le recours massif au télétravail, bien qu'il soit en cette période nécessaire, altère nécessairement le collectif au sein des services et directions.

Aussi, pourquoi diable surajouter à ce contexte difficile une énième réorganisation ? N'aurait-il pas été plus judicieux, pour la qualité de vie au travail des agents, pour leur sérénité, et tout simplement pour qu'ils puissent se concentrer entièrement sur leur tâche, d'attendre que la situation sanitaire s'améliore complètement, que l'on renoue avec une certaine normalité ?

L'on nous objectera certes que la réorganisation ici présentée ne touche que les premiers niveaux de l'organigramme général.

Soit.

Mais, à cela la CGT entend souligner deux points :

Premièrement, comment créer de nouvelles Directions générales adjointes « à distance » ? Comment créer à distance donc une dynamique, un sentiment d'appartenance en leur sein ?

Deuxièmement, l'on sait que cette réorganisation n'est que le prélude à d'autres modifications qui affecteront plus directement certaines directions et certains services. Et ces modifications se prépareront dans certains cas, comme il est dit explicitement dans le dossier, dès les mois de novembre et de décembre. Ce qui nécessairement mobilisera les agents concernés, et induira, ce qui est humain, quelques inquiétudes.

Tout cela est-il bien raisonnable en cette période incertaine, en cette période qui n'épargne pas nos collègues, tant en termes de charge de travail, que de conditions parfois inconfortables de travail ? N'y avait-il pas là plus urgent à faire ?

Pour toutes ces raisons, la CGT s'abstiendra sur ce dossier.

Votes:

Pour : UNSA (2)

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Rapprochement de la mission coopérations métropolitaines et de la mission partenariats et contractualisation -Mission alliances des territoires et contractualisations

La CGT questionne le niveau de fonctionnalité du chef de projet, la collectivité répond que celui-ci reste à définir..

Votes :

Contre : UNSA (2)

Abst : CGT (6), CFDT (4), CFTC (1), FO (2)

Évolution de l'organisation de la Direction Organisation et Management

La CGT questionne la définition et la notion de l'innovation interne dans le cadre de ce dossier, qui ne correspond pas aux critères de la CGT axés sur le projet social.

Votes :

Contre : UNSA (2)

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Pôle dialogue citoyen, évaluation et prospective : évolution de l'organisation

Ce pôle ne dialoguera pas uniquement avec les citoyens, mais aussi avec les directions opérationnelles en charge de mettre en œuvre nos projets (pôles, Fabrique de la Ville, DEP, SEVE, DDU, DRN...). Alors, puisque le dialogue citoyen est un processus de co-construction et qu'il ne peut être un mode de « communication externe », il faudra aussi créer les moyens opérationnels dans les directions dédiées. Ou alors, la collectivité prendra le risque que les critiques citoyennes considèrent l'intensification du dialogue citoyen comme... de la poudre de perlinpinpin.

Votes:

Pour : CGT (6), CFTC (1)

Contre : UNSA (2)

Abst : CFDT (4), FO (2)

Création de la direction générale déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire

La CGT s'est précédemment exprimée, concernant la réorganisation globale de la Direction Générale. Nous n'avons rien à dire de plus pour ce qui est du changement de cap politique. Par contre, sur le fond, on va s'arrêter un peu, nous exprimant sur chacune des directions de la DG Fabrique de la Ville.(en pièce jointe)

Votes:

Contre : UNSA (2)

Pour :

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Création de la direction générale Santé et Transition Écologique

Ce dossier évoque la création d'une nouvelle D.G qui regroupe des directions liées au développement durable et des directions liées à la santé avec des personnels métropolitains et ville de Nantes. C.F intervention en annexe

Votes:

Contre : UNSA (2)

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Évolution de l'organisation de la DGEAI – Direction générale développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International (DGERI)

Nous sommes dans le cadre d'une autre réorganisation de la DG, mais auparavant engagée et un peu déconnectée du cadre général de changement de cap politique (si ce n'est l'urgence sociale). La bonne concertation avec les agents nous a été rapportée par certains. Si elle est louable, elle devra surtout servir d'exemple !

Dans l'attente du CT d'organisation concrète de cet organigramme cible, du devenir des postes vacants et du poste gelé, ainsi qu'enfin de l'évaluation nécessaire des moyens supplémentaires nécessaires, nous n'avons pas voté défavorablement sur ce dossier. Si la DG recherche en plus de tout cela un meilleur fonctionnement avec les collègues territorialisés dans les pôles, en hiérarchie fonctionnelle bancaire, on pourra envisager l'adhésion de la CGT.

Votes :

Pour : CFTC (1)

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), UNSA (2)

Création de la direction générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
C.F intervention en annexe

Votes:

Contre : UNSA (2)

Abst : CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Création de la direction générale Citoyennetés, Territoires Solidaires

Cette nouvelle direction générale va regrouper des directions de la ville et la mission métropolitaine politique de la ville. Il fera l'objet de plusieurs dossiers à l'horizon de mi-2021.

Votes:

Pour: CGT (6), UNSA (2)

Abst : CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Évolution de la mission coordination gérontologique métropolitaine- Mission territoires et longévité.
C.F intervention en annexe

Votes:

Pour: CGT (6), UNSA (2), CFTC (1)

Abst : CFDT (4), FO (2)

GESTION DE L EMPLOI

Tableau de suivi des effectifs Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole

Si on retire les créations de postes en surnombre, la majorité des créations sont des postes à durée déterminée. Ce n'est pas la conception de la CGT mais c'est dans la ligne de la loi de transformation de la fonction publique qui précarise le statut.

Concernant la transformation de poste de catégorie C en technicien sur le pôle Erdre et Loire la CGT précise que depuis des mois voire des années, les services opérationnels du pôle demande des moyens humains supplémentaires en voirie et au nettoyage. En réunion interne du pôle, tout le monde reconnaît que les besoins ont beaucoup augmenté au regard de l'évolution urbaine et de la forte augmentation de population que ce soit dans les différentes communes ou quartiers nantais desservis. La direction ne trouve d'autres solution que celle de missionner des entreprises privées. La CGT ne se résigne pas à cet état de fait. Nous demandons que les choses soient regardées de façon un peu plus objective. La priorité est-elle de recruter un responsable voirie supplémentaire ? Pourquoi pas, mais cela va-t-il résoudre le manque d'effectifs sur le terrain . Sans doute pas !

La période que nous vivons démontre pourtant que ceux qui sont au cœur de la réponse aux besoins essentiels de service public, sont encore les équipes opérationnelles sur le terrain. Nous

demandons donc un engagement à répondre rapidement et durablement aux besoins en effectif de la voirie et du nettoyage.

Pour l'administration certains CDD sont liés à des missions ponctuelles, pour d'autres ils sont liés à des projets. Mais il n'y a pas de politique volontaire de créer des postes à durée déterminée. Elle propose de retirer le poste concernant le pôle Erdre et Loire et de repasser l'ensemble du dossier au prochain comité technique.

Votes:

Abst : **CGT (6)**, CFDT (4), UNSA (2), FO (2), CFTC (1)

Lignes directrices de gestion :

Cadrage

Ce dossier est une des conséquences directes de la loi du 06/08/2019 sur la transformation de la Fonction Publique. Nous avons rappelé l'argumentaire de la CGT qui exige l'abrogation de cette loi qui casse le statut général de la FP.

Cette loi exige des collectivités qu'elle arrête des lignes de gestion pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans et elles ont fait le choix de les développer sur la période 2020/2026.

Pour cette raison et parce que ce dossier est une émanation de la loi du 06/08/2019 dont nous demandons l'abrogation. Nous votons contre ce dossier.

Votes:

Contre : CGT (6)

Pour : UNSA (2), CFTC (1)

Abst: CFDT (4), FO (2)

Déroulement de carrières

Nous nous sommes déjà largement exprimés sur le sujet et nous réitérons nos différentes revendications :

- notre refus d'appliquer la double peine en ajoutant le critère des sanctions à celui de l'évaluation professionnelle
- Notre exigence de nommer tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté dont le départ en retraite est imminent , sans autre critère et hors quota
- que la priorité soit donnée aux agents lauréats de concours et examens pro pour la promotion interne , par exemple de C à B.
- qu'il soit possible pour les agents ayant une tenue de poste à améliorer de prétendre à un avancement de grade supérieur, en effet, qui peut prétendre ne pas devoir s'améliorer ?
- La possibilité pour les élus syndicaux, représentants du personnel, malgré la disparition à venir des compétences de la CAP, d'être informés et consultés dans une instance ad hoc.

Votes:

Abst: CGT (6), UNSA (2), CFTC (1)

Contre : CFDT (4), FO (2)

Égalité professionnelle F/H : adoption d'un plan d'action transitoire et calendrier de la nouvelle concertation

Cette démarche date de 2014, aura t'il fallu un risque de pénalités pour qu'un plan d'action transitoire soit élaboré ?

Nous ne doutons pas que ce délai va être bénéfique et permettre de réelles propositions de la part de la collectivité afin d'élaborer un plan d'action digne de ce nom tant dans sa faisabilité que dans ses effets concrets dès 2021/2023 avec un budget dédié et conséquent.

Votes:

Abst : CGT (6), , FO (2)

Pour : CFDT (4) UNSA (2), CFTC (1)

Modalités RH dans le cadre de gestion de crise Covid : création de nouvelles ASA

La CGT avait écrit à la Maire-Présidente pour des précisions sur le sort des cas contacts dans des métiers non télétravaillables. Nous intervenions aussi pour que ceux qui sont dans le dispositif de travail à distance ne voient pas leur compteur de 15 jours fondre comme neige au soleil. Et enfin pour que ceux hors de ce dispositif ne soient pas obligés de prendre des congés (qu'elle idée). Pas de réponse au courrier.

Les mêmes questions ont été posées en réunion de préparation au CT. Intervention de M. Corroyer pour... signifier qu'il ne répondra pas, vu qu'il a déjà répondu en CHSCT (pourtant nos élus référents n'ont rien entendu).

OK, les ASA contacts sont enfin créées. Concernant les questions suivantes, N. Hopp (DG Ressource) coupe court à la colère de M. Corroyer, proposant le dispositif de revoyure, au 31/12. D'ici là le travail à distance est déplafonné. Et ensuite, évidemment il pourra y avoir des nouveaux cas de cas contacts. On en reparlera.

Votes:

Abst:CGT (6), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Pour: UNSA (2)

DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Direction de la Tranquillité Publique : modalités d'organisation de la Police Métropolitaine des Transports en Communs

La CGT a exprimé sa totale solidarité avec la salariée de la SEMITAN agressée ce dimanche. Cet évènement malheureux n'enlève rien à notre déclaration sur le fond du dossier et la solution n'est certainement pas la surenchère comme le préconise certains.

Déclaration :

« Lors du CT du 23 janvier 2020 vous nous aviez annoncé la création dans l'urgence de la campagne municipale, de 32 postes d'agents pour la future Police Métropolitaine des Transports en Commun sans présentation de l'organisation du service, de son fonctionnement, de son équipement et du cadre de ses missions. La CGT avait exprimé sa surprise et s'était alors abstenu.

Aujourd'hui, vous nous présentez l'organisation du travail de ces 32 nouveaux agents et la création de 70 nouveaux postes chez leurs collègues de la police municipale.

Concernant le bien vivre ensemble et évidemment la problématique de la sécurité sur l'espace public, la CGT alerte depuis longtemps la collectivité sur le rapport entre l'accroissement de la population de l'agglomération et le besoin de prise en compte des moyens nécessaires actuels et futurs, concernant les services sociaux et urbains. Cette prise en compte doit entraîner des créations de postes dans les différents services concernés. Nous sommes agréablement surpris de voir que cette fois-ci, la création de 32 postes anticipe sur le besoin. Peut-on en déduire qu'une

nouvelle politique est à l'œuvre, ce fameux changement de cap politique et que d'autres créations de postes massives sont envisagées dans d'autres services ? Ceux liés aux politiques sociales de prévention des problématiques de la sécurité.

Sur la question de la sécurité la CGT réaffirme que le droit de vivre régulièrement en sécurité pour chacun des citoyens et/ou usagers fait parti des droits fondamentaux et il doit être garanti par l'État dont c'est une fonction régalienne. C'est à l'État de mettre en place les moyens humains et matériels pour effectuer cette mission. On ne peut que constater que ceux qui utilisent électoralement ce thème de l'insécurité sont souvent les mêmes qui ont applaudi au moment de la suppression de la police de proximité par l'ancien président N.Sarkozy. Nous assistons malheureusement depuis à un désengagement continu de l'État avec pour conséquence un transfert vers les collectivités territoriales. Nous le déplorons, et vous qu'en pensez-vous ?

Pour la CGT la répression ne doit pas être l'unique solution. Elle ne peut être que complémentaire d'une politique de prévention, de médiation et d'éducation comme l'exerçait, avec d'autres, la police de proximité. Cela suppose, vous en conviendrez, des moyens humains supplémentaires dans les services publics dédiés.

En ce qui concerne la PMTC vous parlez de pacifier les trajets et d'inciter à l'usage des transports en commun. Cette usage ne peut se résumer à la seule peur de l'insécurité. Il doit être lié à une politique des transports qui favorise en particulier les modes de déplacements doux et pose la question des transports socialisés (et non gratuits !). Concernant le périmètre d'intervention de la PMTC vous parlez de prioriser les lignes ou segments de lignes les plus fréquentées. Heureusement, vous indiquez quand même que l'on pourra intervenir sur signalement sur l'ensemble des lignes. La CGT tient à réaffirmer que le service public doit être assuré partout quelque soit le quartier ou l'affluence. Aucun territoire ne doit être mis à l'écart.

Enfin, concernant nos agents, en terme de consignes et de processus d'intervention sur l'espace public auprès des citoyens, nous vous demandons de rester garant de la légitimité de leurs interventions face à ceux qui vivent cet espace public (usager quotidien, personnes à la rue, manifestants...). La prévention et la recherche du dialogue doivent être priorisés en opposition à la répression pure et dure que la police nationale emploie parfois de façon dommageable. La CGT restera bien sûr particulièrement attentive aux conditions de travail des agents dans l'exercice de leurs missions »

En réponse, la collectivité dit partager la position de la CGT sur la prévention dans une démarche globale des services et le désengagement de l'état.

Votes:

Abst: CGT (6), FO (2)

Pour: CFDT (4), UNSA (2), CFTC (1)

Direction de la Tranquillité Publique : adaptation des moyens de la Police Municipale

Déclaration :

« Comme pour notre intervention dans le précédent dossier, la CGT rappelle que la sécurité est une fonction régalienne. On doit malheureusement faire le constat que le renforcement des polices municipales ne fait que compenser la réduction des moyens de l'État. Nous sommes favorable à une présence policière qui soit de proximité qui crée des liens avec les habitants et dont la présence soit tournée avant tout vers la prévention.

Comme pour le dossier précédent on peut constater une création importante de postes pour répondre à un besoin identifié. La CGT aimerait que ce soit le cas pour d'autres directions ou le manque de postes met en péril nos missions de service public. »

Votes:

Abst: CGT (6), FO (2)

Pour: CFDT (4), UNSA (2), CFTC (1)

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE
--

Citad'elles : adaptation des moyens et des plannings de travail

Ce dossier présente une adaptation des moyens de la structure citad'elle d'accueil des femmes. C.F intervention en annexe

Votes:

Contre: CGT (6)

Pour : CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Abst : UNSA (2)

DPVA : adaptation des moyens et des plannings de travail au sein des EHPAD

Ce dossier apporte une avancée certaine quant aux effectifs soignants alloués aux EHPADs ainsi qu'aux conditions de travail en matière d'amplitude horaire, nous ne pouvons qu'en être satisfaits, même si ces effectifs supplémentaires, en lien avec les dotations prévues par le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ne sauront réglés l'ensemble des problématiques.

Nous souhaitons être assurés que ces postes seront bien pourvus par des agents titulaires afin de permettre aux équipes d'être stabilisées.

Nous réitérons notre exigence d'effectifs permanents, formés et statutaires sur ces emplois, en effet l'attractivité du métier d'auxiliaire de soin déclinant, au-delà de la situation sanitaire actuelle, les EHPADs municipaux sont dans une situation qui n'est pas supportable pour un service public de qualité digne de ce nom.

La problématique reste entière pour les effectifs d'agents sociaux qui restent en deça des besoins de ces structures, les équipes sont usées et de nouveau le contexte sanitaire ne vient rien arranger, la mise en place d'une équipe volante titulaire effectivement fonctionnelle nous semble urgente.

Pour finir, nous souhaitons connaître les résultats de l'appel à volontaires effectué pour les EHPADs, au regard de l'urgence et du maintien de l'activité dans les services publics contrairement à la vague précédente, nous interrogeons la possibilité de recruter du personnel pour palier aux besoins dans les établissements.

Votes:

Pour: CGT (6), FO (2), CFDT (4), UNSA (2), CFTC (1)

DIRECTION GÉNÉRALE RESSOURCES

DRN : Projets CIFRE :

Direction du Management et de l'information : projet CIFRE « analyses immersives sur la gestion, la gouvernance et l'utilisation des données publiques »

C.F intervention en annexe

Votes:

Abst : CGT (6)

Pour : CFDT (4), FO (2), UNSA (2), CFTC (1)

Direction de la Géographie et de l'Observation : projet CIFRE « enjeux , usages et limites du jumeau numérique urbain : exploration des potentiels d'application pour la modélisation de la ville en été »

C.F intervention en annexe

Votes:

Abst : CGT (6)

Pour : CFDT (4), FO (2), UNSA (2), CFTC (1)

DIRECTION GÉNÉRALE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE

Renouvellement de la DSP MIN Nantes Métropole

C.F intervention en annexe

Votes:

Contre : CGT (6), UNSA (2)

Abst: CFDT (4), FO (2), CFTC (1)